Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le



EXTRAIT DU REGISTRE DES 1D: 085-218501096-20241007-2024OCTDEL37-DE DU CONSEIL MUNICIPAL **DE LA VILLE DES HERBIERS**

Date de la convocation: 1er octobre 2024 Séance du Conseil Municipal: 7 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD -Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN -Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES -Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD (sauf à la délibération 33) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés: Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU

Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD

Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE

Nombre de conseillers en exercice: 33 Nombre de conseillers présents :

28 à la délibération 33

Nombre de conseillers votants : 33

31 à la délibération 33

Secrétaire de séance : Fabrice ABRAHAM

37-SOLLICITATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR PODELIHA AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU LOGEMENT ET À L'AMÉNAGEMENT (PDLA)

Le projet de construction de 10 logements sociaux par PODELIHA dans le cadre du renouvellement urbain de la Cour de la Mission a été élaboré suite à un appel à projet lancé par l'Établissement Public Foncier (EPF) de la Vendée et la Ville des Herbiers. Ce projet vise à renouveler ce secteur urbain et à créer une offre supplémentaire de logements à proximité immédiate des équipements et services du centre-ville. Le projet inclut également l'aménagement de l'espace public adjacent, qui sera pris en charge par la ville.

Malgré l'intervention de l'EPF de la Vendée pour la démolition de plusieurs logements vétustes, des surcoûts remettent en cause l'équilibre financier de l'opération en raison du nombre limité de logements à construire et du coût de construction.

PODELIHA, sous statut de Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré (SA HLM), peut prétendre à bénéficier d'une aide du Conseil Départemental de la Vendée dans le cadre du Programme Départemental d'aide au Logement et à l'Aménagement (PDLA).

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le



Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur l'octroi d'une aide financière du Conseil Départemental de la Vendée à PODELIHA dans le cadre du programme d'aide au logement et à l'aménagement pour la partie des dépenses éligibles au titre des travaux du programme, à hauteur de 10 000 € par logement, soit un total de 100 000 € pour les 10 logements.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°36 du 7 octobre 2024 désignant PODELIHA et DGA ARCHITECTURES lauréat de l'appel à projet pour le renouvellement urbain de la Cour de la Mission,

Vu le règlement du Programme Départemental Logement et Aménagement (PDLA) du Conseil Départemental de la Vendée en date du 30 septembre 2022 ci-annexé,

Vu l'avis de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 17 septembre 2024, Vu le rapport de Marietta BOONEFAES,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- sollicite le Département de la Vendée pour l'octroi de l'aide ci-dessus citée au profit de PODELIHA dans le cadre du Programme Départemental Logement et Aménagement (PDLA),
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fabrice ABRAHAM Secrétaire de séance

Transmis en Préfecture le : Publié électroniquement le : 11 OCT. 2024 11 OCT. 2024 Pour copie conforme, Christophe HOGARD Maire

2